

ASSEMBLÉE NATIONALE

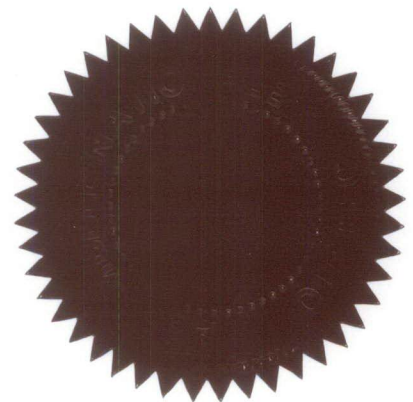
N° 292-20060601

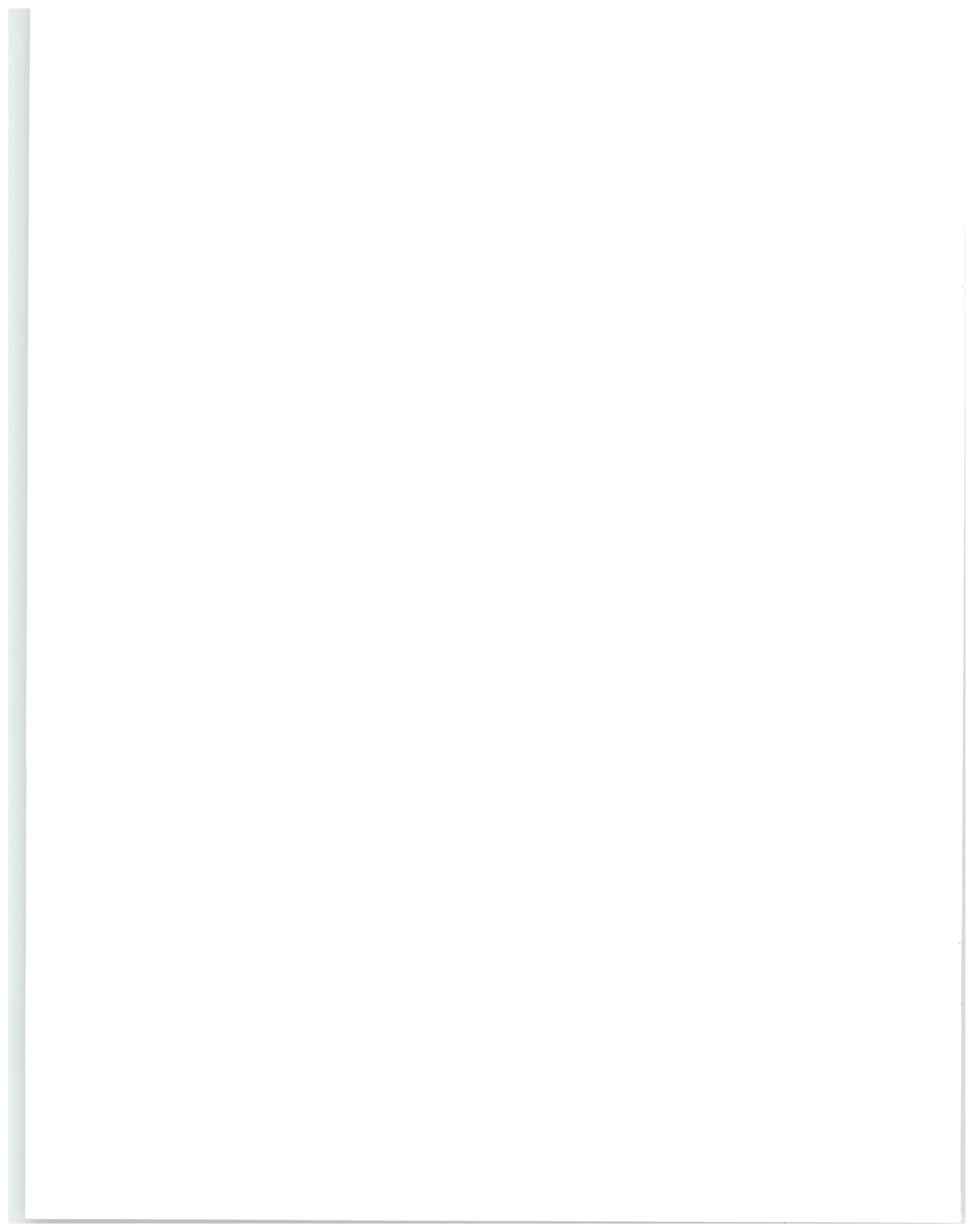


RAPPORT ANNUEL  
**2004-2005**



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**





# Sommaire

- 2 Lettres de présentation
- 3 Les membres du Bureau et le personnel
- 4 Rapport du président et directeur général
- 14 Hommage
- 15 Activités du Bureau
- 19 Rapport de la syndique
- 20 Comités statutaires
- 26 Comités facultatifs et *ad hoc*
- 27 Tableau des membres
- 28 États financiers

## ● Éditeur

Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec  
235, boul. René-Lévesque Est  
Bureau 601  
Montréal (Québec) H2X 1N8  
téléphone : (514) 282-9123  
télécopieur : (514) 282-9541  
courriel : [info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)  
site web : [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)

## ● Conception et mise en pages

Sylvie Roberge

## ● Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 2-9808419-2-7

# Lettres de présentation

Montréal, mars 2006

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée  
nationale, Hôtel du Parlement  
Bur. 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai  
l'honneur de vous présenter le  
rapport annuel de l'Ordre des  
orthophonistes et audiologistes  
du Québec pour l'exercice se  
terminant le 31 mars 2005.

Veillez recevoir, Monsieur  
le Président, l'assurance de  
mes sentiments respectueux.

Yvon Marcoux, ministre  
responsable de l'application  
des lois professionnelles

Montréal, mars 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions  
du Québec  
800, place d'Youville,  
10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai  
l'honneur de vous présenter  
le rapport annuel de l'Ordre  
des orthophonistes et audio-  
logistes du Québec pour  
la période se terminant  
le 31 mars 2005.

Je vous prie de recevoir,  
Monsieur le Président,  
l'expression de mes salutations  
les plus distinguées.

Louis Beaulieu, MOA  
président et directeur général

Montréal, mars 2006

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre responsable de  
l'application des lois  
professionnelles  
1200, route de l'Église  
9<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy  
(Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai le  
plaisir de vous soumettre le  
rapport d'activités de l'Ordre  
des orthophonistes et audio-  
logistes du Québec pour la  
période se terminant  
le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le  
Ministre, l'expression de mes  
sentiments les plus distingués.

Louis Beaulieu, MOA  
président et directeur général

# Les membres du Bureau et le personnel

## Le personnel de l'Ordre

**Louis Beaulieu**  
président et directeur général

**Lucie Provencher**  
secrétaire générale de l'Ordre  
(depuis le 2 août 2004)

**Conrad Hamel**  
directeur général adjoint et secrétaire de l'Ordre  
(jusqu'au 2 août 2004), puis conseiller aux affaires  
financières et contrôleur

**France Asselin**  
secrétaire-réceptionniste

**Danielle Désormeaux**  
réceptionniste-commis

**Céline Giroux**  
conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)

**Thérèse Kirouac**  
secrétaire de direction

**France Lacombe**  
conseillère aux affaires professionnelles (audiologie)  
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

**Nicole Archambault Moreno**  
syndique

**Carmen Phénix**  
responsable de l'admission

**Sylvie Roberge**  
secrétaire aux communications

**Sonia Zouaoui**  
secrétaire-réceptionniste

## Les membres du Bureau

**Louis Beaulieu**  
président et directeur général

**Isabelle Vendette**  
vice-présidente

**Geneviève Lemieux**  
trésorière

**Éric Bégin**  
administrateur

**Sylvie A. Bilodeau**  
administratrice

**Chantale Larocque**  
administratrice

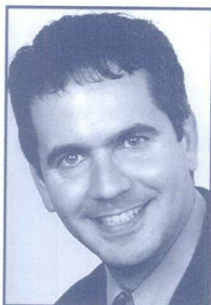
**Christiane Morrow**  
administratrice

**Claude Langlais**  
administrateur nommé

**Marie Le François**  
administratrice nommée

# Rapport du président et directeur général

## FAITS SAILLANTS



À la fin de l'exercice financier, l'Ordre compte près de 1 557 membres, dont 240 audiologistes, 297 orthophonistes et 20 orthophonistes-audiologistes. Les actions de l'Ordre se sont largement inscrites dans la poursuite des travaux relatifs à la réforme du 1<sup>er</sup> juin 2003 du *Code des professions*. Aussi, des efforts importants ont été consentis pour permettre au plus grand nombre possible de personnes compétentes de pouvoir exercer la profession compte tenu de la pénurie de professionnels qui perdure.

### Activités réservées et collaborations interprofessionnelles

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005, l'Ordre a mené plusieurs travaux relativement à la portée de son champ de pratique, aux activités réservées à ses membres et aux zones de collaboration avec plusieurs autres professions. À son initiative, un comité interordre a été constitué avec l'Ordre des audioprothésistes du Québec, une grande première en 30 ans. Cinq réunions de travail se sont tenues et les discussions progressent lentement. L'Ordre a aussi collaboré activement aux travaux du comité interordre en dysphagie avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Trois réunions ont eu lieu et bien que les discussions soient exigeantes, les échanges permettent de développer une meilleure compréhension de la problématique. Finalement, une rencontre s'est tenue avec l'Ordre des psychologues du Québec portant sur l'impact des activités réservées aux orthophonistes sur la pratique de leurs membres et les

échanges subséquents souhaités par l'OOAQ n'ont pu se tenir, faute de volonté de l'autre partie. L'Ordre a aussi diffusé, à la population et à ses partenaires, de l'information sur la portée des activités réservées aux orthophonistes et aux audiologistes, principalement lors du mois de la communication et des troubles de la communication, en mai 2004.

Dans l'ensemble de ces travaux, l'Ordre a rappelé qu'il accorde beaucoup de valeur à la complémentarité entre les professionnels, dans le respect des compétences spécifiques de chacun, des besoins des personnes ainsi que de l'importance de la qualité des soins et des services, en conformité avec les dispositions législatives en vigueur, toujours dans l'objectif d'assurer la protection du public et de réduire au minimum les risques de préjudice.

Des discussions se sont également tenues avec des partenaires du monde de l'éducation dans le but de voir comment améliorer concrètement les collaborations entre les orthophonistes et d'autres intervenants relativement aux actions à poser auprès des enfants, afin de stimuler encore plus adéquatement le développement de leurs habiletés de communication. Des échanges ont aussi eu lieu relativement à la formation initiale des éducateurs spécialisés et concernant le développement d'un programme de perfectionnement à l'intention d'éducateurs déjà diplômés, toujours dans la perspective de les amener à travailler en complémentarité avec l'orthophoniste, dans le respect des impératifs de la protection du public.

### Contre la pénurie

Les efforts pour favoriser un nombre accru de professionnels aptes en vue d'assurer une meilleure réponse à la population québécoise ont été maintenus, comme par les années passées. Ainsi, la 3<sup>e</sup> mission de recrutement en Belgique s'est tenue en septembre 2004 sous l'égide du gouvernement du Québec. Elle a permis d'intéresser plus d'une dizaine de candidats à venir exercer comme orthophoniste au Québec. Au cours des quatre dernières années ce sont plus d'une trentaine d'orthophonistes belges qui

sont venus exercer la profession, souvent pour des périodes de plus de deux ans. Trois candidates à l'exercice des professions ont terminé avec succès le diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie, ce qui leur permettra d'obtenir l'équivalence de diplôme et de se qualifier pour la délivrance d'un permis d'exercice permanent. Finalement, les travaux pour élaborer l'examen d'équivalence de reconnaissance de la formation ont progressé à bon train et sept candidats ont pu s'y présenter les 30 et 31 mars 2005. À ce jour, l'Ordre a bénéficié d'une subvention de 102 000 dollars du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour ce projet. L'Ordre a également produit un document de réflexion dans le cadre de la consultation menée par un groupe de parlementaires sur les mesures à mettre en place pour faciliter l'accès aux professions réglementées pour les immigrants.

L'Ordre espère toujours que les universités procéderont au plus tôt aux hausses de cohortes requises conformément aux recommandations du dernier exercice de planification de la main-d'œuvre. Au cours de l'année, l'Ordre a intensifié les discussions en ce sens avec les universités et les ministères concernés.

### Qualité de l'exercice professionnel

L'Ordre a poursuivi plusieurs travaux et offert des activités de formation continue qui visent l'amélioration de la pratique de ses membres. C'est ainsi qu'il a présenté le *Guide et les outils cliniques sur les troubles primaires du langage/dysphasie* lors d'un colloque qui a réuni 660 orthophonistes à Montréal le 3 février 2005. De plus, toujours pour assurer la protection du public 150 inspections professionnelles ont également eu lieu.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance plus en détail des réalisations de l'Ordre, résultats de l'engagement de plus d'une centaine de bénévoles et du personnel de la permanence.

Louis Beaulieu, MOA

# Rapport du président et directeur général

## L'EXERCICE 2004-2005 PLUS EN DÉTAIL

### INTRODUCTION

En octobre 2004, l'Ordre a dépassé le cap des 1 500 membres inscrits au Tableau de l'Ordre. À la fin de l'année financière, le 31 mars 2005, 116 nouveaux membres avaient été admis, se répartissant en 240 audiologistes, 1 297 orthophonistes et 20 orthophoniste-audiologistes, pour un total de 1 557 membres. Les dépenses de l'Ordre ont été de 851 014 dollars, pour 826 250 dollars de revenus, soit un excédent des premières sur les seconds, de 24 764 dollars. Une attention toute particulière sera portée lors du prochain budget pour s'assurer de terminer l'année en affichant un surplus ou tout au moins l'équilibre financier. Au 31 mars 2005, l'avoir des membres se chiffre à 128 751 dollars.

L'année a particulièrement été bien remplie, notamment au chapitre des actions entourant l'entrée en vigueur de la réforme du 1<sup>er</sup> juin 2003 visant l'application des activités réservées. Avant d'aller plus loin dans la présentation des travaux menés lors de l'exercice 2004-2005, je désire féliciter nos collègues qui ont reçu une distinction décernée par l'Ordre ou remise par un autre organisme.

Tout d'abord, je tiens à souligner que M<sup>me</sup> Germaine Huot, C.M., C.Q., orthophoniste et audiologiste, a reçu le *Prix du Mérite* de l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes lors du Congrès annuel de l'association à Ottawa, en mai 2004. M<sup>me</sup> Huot est la première lauréate de ce nouveau prix qui vise à reconnaître un engagement professionnel remarquable. Le *Prix du Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec a été décerné à l'orthophoniste Evelyne Perras pour sa contribution remarquable à la vie de l'Ordre et pour le souci qu'elle a de témoigner des valeurs du professionnalisme.

Plusieurs membres sont également lauréats des Prix et distinctions de l'Ordre. L'audiologiste et professeur d'université, Michel Picard, Ph.D., a reçu le *Prix Germaine Huot* pour les travaux qu'il a menés tant au plan de la recherche en audiologie que de la clinique, tout particulièrement ceux en lien avec l'acoustique des salles de classe et des garderies. La *Bourse Raymond-Héту* a été attribuée à l'audiologiste Sylvie Auger pour sa participation à un atelier sur l'évaluation diagnostique et la réadaptation des problèmes vestibulaires à Seminole en Floride, aux États-Unis. Quatre *Prix Caradozo-Coderre* ont été remis aux finissants des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités québécoises. Il s'agit de : M<sup>me</sup> Marie Bergeron (Université de Montréal, orthophonie), M<sup>me</sup> Isabelle Boisvert (Université de Montréal, audiologie), M<sup>me</sup> Mélyny Faucher (Université McGill, orthophonie) et M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay (Université Laval, orthophonie). Depuis la création de ces prix en 2001, c'est la première fois qu'ils sont attribués à une finissante de l'Université McGill de même qu'à une finissante de l'Université Laval. Bravo à vous toutes qui témoignez de la vitalité de nos professions.

Le Bureau de l'Ordre a vu l'audiologiste Sylvie A. Bilodeau joindre ses rangs à titre d'administratrice élue de la région Sud. L'orthophoniste Johanne St-Cyr a tiré sa révérence après six ans de loyaux et dévoués services au conseil d'administration de l'Ordre. Nous la remercions de son engagement et nous lui souhaitons de francs succès dans ses entreprises.

M<sup>me</sup> Lucie Provencher est entrée en fonction comme secrétaire générale de l'Ordre, le 2 août 2004. M<sup>me</sup> Sonia Zouaoui s'est jointe à l'équipe du secrétaire en mai de la même année. Finalement,

je veux remercier toutes les personnes de la permanence de même que les nombreux bénévoles qui œuvrent avec constance et souci du travail bien fait. Un grand merci à vous tous et toutes !

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA POPULATION DU QUÉBEC

#### RÉFORME DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2003

Les travaux entourant la réforme du 1<sup>er</sup> juin 2003, concernant l'entrée en vigueur des activités réservées pour les membres de l'Ordre, se sont poursuivis. En plus des activités d'information auprès des membres, des actions ont été posées auprès des employeurs et du public.

Les employeurs reconnaissent de plus en plus la portée des activités réservées. En effet, nombre d'entre eux, qu'ils soient du réseau de la Santé et des Services sociaux ou des commissions scolaires, exigent que seuls les audiologistes réalisent les activités d'évaluation des troubles de l'audition et les orthophonistes, les activités d'évaluation des troubles du langage, de la voix et de la parole. De plus, l'appartenance à l'Ordre et la réinscription annuelle au Tableau de l'Ordre fait de plus en plus l'objet d'un contrôle par les employeurs. L'Ordre salue cette rigueur qui concourt, non seulement à la protection du public, mais également à la qualité des services rendus.

Des discussions ont été amorcées auprès de plusieurs ordres sur des questions portant sur les champs de pratique, sur les activités réservées et sur les zones de collaboration entre professions.

À notre initiative, un comité interordre a été créé avec l'Ordre des audioprothésistes du Québec. Il s'agit d'une première

en 30 ans. C'est ainsi, qu'en présence des deux présidents, la première rencontre s'est tenue le 10 juin 2004, au siège social du Conseil interprofessionnel du Québec. Le mandat de ce comité est d'amorcer des échanges en vue de clarifier les rôles de chacun des professionnels eu égard à leur champ d'exercice et leurs activités ou actes réservés. Les audiologistes François Bergeron, Caroline Blais et Michel Picard y représentent notre ordre, M. Bergeron pilotant notre délégation. Au 31 mars, cinq réunions se sont tenues.

D'un commun accord, nous avons décidé de constituer un second comité interordre avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre professionnel des diététistes du Québec sur la question de la dysphagie. Le mandat de ce comité est de «développer des lignes directrices quant à l'évaluation de la déglutition et l'intervention auprès de la personne dysphagique». Animé par M. Claude Beauregard, consultant et ex-directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec, ce comité est constitué de six autres membres provenant à part égale de chacun des trois ordres. M<sup>mes</sup> Annie Bertrand et Natalie Vertefeuille, orthophonistes, y siègent pour notre ordre. Au 31 mars, trois rencontres ont eu lieu. Bien que les discussions y soient laborieuses, les échanges permettent une meilleure compréhension de part et d'autre. Un groupe de soutien élargi, constitué d'orthophonistes provenant d'une douzaine de centres hospitaliers de plusieurs régions du Québec, a contribué à appuyer l'action de nos représentantes. Les travaux du comité interordre se poursuivront au cours de la prochaine année.

En octobre, une rencontre s'est tenue avec des représentants de l'Ordre des psychologues du Québec, en réponse à la demande qu'il avait formulée, afin de discuter de la portée des activités réservées

aux orthophonistes. Les échanges ont principalement porté sur le droit des psychologues, et plus spécifiquement des neuropsychologues, de conclure ou non à la présence d'un trouble du langage, de la parole ou de la voix. Compte tenu de la formation et des compétences spécifiques des orthophonistes d'une part et, d'autre part, de nos activités réservées et de notre champ de pratique, l'Ordre considère que ni les psychologues, ni les neuropsychologues ne peuvent conclure à la présence d'un de ces troubles. Si un nombre restreint d'entre eux peut porter un jugement sur les fonctions de la communication et potentiellement émettre une hypothèse de difficultés langagières ou de la parole, il ne leur appartient pas de statuer sur la présence d'un trouble du langage, de la parole et de la voix.

L'Ordre a écrit à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour réitérer la réserve de l'activité d'évaluation des troubles du langage, oraux comme écrits, aux orthophonistes, tel que le spécifie le *Code des professions*, en rappelant qu'il y a plus de 40 ans que des dispositions législatives reconnaissent les compétences spécifiques des membres de l'Ordre en matière de troubles de la communication.

Afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux et pour proposer une approche susceptible d'améliorer la complémentarité entre les orthophonistes et les psychologues, notre ordre a proposé à l'Ordre des psychologues du Québec de mettre sur pied un comité paritaire pour entamer des discussions. Malheureusement, cet ordre a refusé notre proposition.

La mise en application des nouvelles activités ne se fait pas aisément. La situation de pénurie de professionnels en orthophonie et en audiologie constitue une des principales difficultés avec laquelle il faut

composer. Par ailleurs, les activités qui ont été réservées ont comme fondement les compétences des orthophonistes et des audiologistes, acquises par la formation initiale. Force est de reconnaître que nombre d'employeurs et de partenaires reconnaissent ces compétences et la pertinence des activités réservées. Il faut espérer que l'on saura donner toute l'ampleur requise au processus d'application des dispositions légales pour assurer la protection du public au-delà des problématiques reliées au recrutement des orthophonistes et des audiologistes et des difficultés rencontrées avec certains groupes de professionnels et d'intervenants. Les membres de l'Ordre continueront de travailler dans un esprit d'ouverture et de complémentarité avec les autres intervenants, sachant reconnaître les compétences spécifiques de chacun.

### POUR CONTRER LA PÉNURIE

Sans relâche, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour que de meilleures réponses soient apportées à la pénurie d'orthophonistes. Malgré cela, les recommandations du rapport de *Planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation physique* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (juillet 2002 ; mise à jour en avril 2004) n'ont toujours pas été appliquées. Alors que l'écart de départ demeure le même, c'est-à-dire plus de 200 postes ou contrats à combler en orthophonie, les discussions avec les différentes instances, dont les universités, se poursuivent. À ce jour, les actions posées par les différents ministères demeurent très parcellaires. L'Ordre s'inquiète grandement que si peu soit fait compte tenu, d'une part, du départ probable de plusieurs membres de l'Ordre à la retraite au cours des prochaines années et, d'autre part, du temps requis pour former de nouveaux orthophonistes, soit de

trois à quatre années (tenant compte de la propédeutique requise pour les universités qui offrent un programme de maîtrise uniquement). Cette situation, et surtout l'apathie apparente des instances, inquiètent.

Il y a lieu de souligner que la troisième mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique s'est tenue du 15 au 20 septembre 2004, sous l'égide du gouvernement du Québec. Pilotée par M<sup>me</sup> Rollande Chartier de Recrutement Santé Québec, l'équipe était également constituée de M<sup>me</sup> Carmen Phénix de l'Ordre et de M<sup>me</sup> Nicole Lessard, orthophoniste, à titre de représentante des employeurs. Cette mission a permis de rencontrer plus d'une dizaine de candidates potentielles provenant de l'Université de Louvain-la-Neuve et de l'Université de Liège. Depuis quatre ans, ce sont plus d'une trentaine d'orthophonistes qui ont fait le saut et qui ont su offrir des services de qualité à plus de 4 000 personnes qui autrement n'auraient pu en recevoir. Si certaines quittent après une année, nombre d'entre elles demeurent parmi nous au moins deux ans. Finalement, il faut souligner que l'approche mise de l'avant par l'Ordre, soit d'exiger la réussite d'un stage d'intégration, a favorisé l'installation de nos collègues.

L'Ordre a organisé, en collaboration avec le programme d'orthophonie de l'Université Laval, une formation sur les troubles de la fluidité (un des cours que les Belges doivent réussir pour obtenir un permis permanent) qui s'est tenue dans plusieurs lieux simultanément, grâce à la téléformation. L'Ordre remercie M<sup>me</sup> Julie Fortier-Blanc, orthophoniste et professeure, de même que l'Université Laval pour leur collaboration à la réalisation de ce projet. Plusieurs des orthophonistes recrutées en Belgique qui ont suivi ce cours pourront se qualifier pour la délivrance d'un permis permanent, car elles

auront ainsi répondu à toutes les exigences requises pour obtenir une équivalence de diplôme.

Toujours dans la veine des efforts réalisés pour contrer les répercussions de la pénurie, l'Ordre est heureux de constater que trois des candidates à l'exercice de la profession, inscrites au *Diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie* de l'Université de Montréal, ont complété avec succès le programme et se sont vu délivrer un permis permanent d'orthophoniste. C'est en moins de 18 mois qu'elles ont complété ce programme, soit dans un délai deux fois plus court qu'auparavant. La pérennité de ce programme est cependant plus qu'incertaine car l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal n'envisage pas admettre de nouveaux étudiants à l'automne 2005. Les échanges que l'Ordre a eus avec la direction de l'École ont malheureusement permis de constater qu'elle n'avait pas été soutenue concrètement pour les efforts qu'elle a déployés. Cette situation est plus que regrettable quand on constate les moyens mis en place et les sommes importantes consenties pour mettre sur pied des programmes d'appoint, pour certaines professions, notamment les infirmières et les ingénieurs. Il faut réellement espérer que des gestes concrets seront posés par les autorités gouvernementales et universitaires pour soutenir de telles initiatives pour nos professions.

Les travaux menés, depuis près de trois ans, en vue d'élaborer un examen de reconnaissance de l'équivalence de la formation (EREF) vont bon train. À ce jour, l'Ordre s'est vu octroyer une subvention de 102 000 dollars par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour réaliser cet ambitieux projet visant à évaluer les compétences de candidats à l'exercice qui ne peuvent se prévaloir de l'équivalence de diplôme et qui possèdent

au moins cinq années d'expérience pertinente reliées au domaine d'exercice des orthophonistes. En mai 2004, dans le cadre du processus de développement et de validation de l'examen, une version expérimentale de l'EREF a été testée auprès de plusieurs candidats à l'exercice de la profession. Cette démarche a permis d'améliorer le processus de construction et de correction de l'examen. Au cours de l'automne, le Bureau de l'Ordre a adopté la démarche et le processus proposés pour l'EREF. La première session officielle de passation de l'examen s'est tenue les 30 et 31 mars 2005. Sept candidats s'y sont présentés.

Finalement, l'Ordre a participé au colloque organisé par Québec Multi-plus, le 2 avril 2004, qui portait sur le marché du travail, les professions réglementées et la diversité culturelle. Cet événement a été l'occasion d'une part, de mieux connaître certaines des réalités auxquelles doivent faire face des personnes immigrantes au moment où elles souhaitent intégrer une profession au Québec et d'autre part, de rappeler les efforts de l'Ordre en ce domaine. Une orthophoniste, d'origine algérienne, y a présenté un intéressant témoignage sur son intégration à l'Ordre et sur son cheminement professionnel depuis son arrivée au Québec.

### RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

#### MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

#### Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC)

Au-delà des travaux liés au développement de l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation, l'Ordre a répondu à l'invitation de la ministre Michelle

Courchesne (alors ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) et a présenté un avis au Groupe de parlementaires sur l'accès aux professions et métiers réglementé, présidé par M<sup>me</sup> Diane Legault, secrétaire parlementaire de la Ministre. Ce document, intitulé *Vers une meilleure reconnaissance de l'apport des personnes immigrantes – Réflexions de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* (novembre 2004), fait état non seulement de l'expérience de l'Ordre en matière d'accueil des immigrants et de recrutement à l'étranger, mais propose aussi plusieurs suggestions en vue de favoriser la venue de personnes qualifiées de l'étranger par une approche proactive et soutenue par le gouvernement du Québec. Une rencontre s'est également tenue avec le sous-ministre adjoint à l'intégration, à la régionalisation et aux relations interculturelles, M. Jacques Robert.

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a consulté l'Ordre sur le projet clinique en lien avec l'implantation des centres de santé et de services sociaux. Des commentaires très préliminaires ont été transmis compte tenu des délais très courts impartis pour cette consultation qui s'est tenue à la fin de l'été 2004. L'Ordre espère que le MSSS l'inclura plus régulièrement et de manière plus soutenue dans le futur.

### **Éducation (MEQ)**

Une rencontre s'est tenue en avril 2004 avec la Direction des relations de travail et la Direction de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, respectivement représentées par M. Hilaire Rochefort et M<sup>me</sup> Denise Gosselin, afin

de discuter de l'implantation des activités réservées pour les orthophonistes, notamment au regard de l'évaluation, du traitement et de l'intervention en langage écrit. La question de la pénurie de ressources était également à l'ordre du jour. Selon les souhaits exprimés par les représentants du MEQ, un groupe de travail formé de représentants de l'Ordre et du Ministère devrait être constitué (à l'initiative de ce dernier) afin de discuter des aspects liés au langage écrit. Au 31 mars 2005, le Ministère n'avait toujours pas donné suite à ce projet.

Dans la poursuite des travaux amorcés avec le ministère des L'Éducation en 2002, au regard des mesures à mettre en place pour favoriser davantage de collaboration sur le terrain avec différentes catégories de personnel et les orthophonistes, le MEQ semble privilégier une solution qui permettrait de bonifier la formation initiale des futurs éducateurs spécialisés au sein même de l'actuelle technique d'éducation spécialisée. L'objectif serait d'outiller les futurs éducateurs pour qu'ils soient plus à même de savoir comment mieux stimuler les habiletés de communication chez les enfants, qu'ils présentent ou non des difficultés de communication. L'Ordre considère judicieux le choix fait par le Ministère puisqu'il devrait permettre une contribution réelle des éducateurs spécialisés tout en respectant les impératifs reliés à la protection du public.

Le défi dans ce dossier est de veiller à ce que les ajouts de compétences pour les éducateurs amènent une meilleure complémentarité et non pas une substitution dans l'action. Les contenus ne devront donc pas viser à développer des compétences en rééducation mais bien en stimulation. C'est dans cet esprit que l'Ordre collabore avec la firme Performa qui offre des cours de perfectionnement aux

professeurs de cégeps. Les orthophonistes Lyne Gingras et Lucie Larose assurent un enseignement sur la stimulation des habiletés de communication en vue des cours qui seront offerts aux futurs éducateurs spécialisés. Toujours dans la foulée, l'Ordre a rencontré, en novembre 2004, les représentants d'une quinzaine de cégeps qui dispensent le programme *Techniques d'éducation spécialisée* pour présenter sa conception de ce que devrait contenir les 60 heures de formation initiale proposées afin de couvrir les enseignements sur la stimulation des habiletés de communication

Du côté de la formation continue, l'Ordre est intervenu pour contrer le projet du Cégep de La Pocatière qui souhaitait offrir une attestation d'études collégiales qui se serait intitulée *Techniques d'aide en orthophonie*. Cette initiative, pour laquelle le Cégep n'avait pas consulté l'Ordre, n'était pas acceptable car les risques de créer de la confusion pour le public quant aux compétences qu'auraient pu détenir les titulaires d'une telle attestation et celles des orthophonistes, auraient été trop grands.

En septembre 2004, à la demande de l'Ordre, le Cégep décidait d'abandonner ce projet. Le Cégep proposait plutôt d'offrir l'attestation *Stratégies d'intervention en développement du langage*. Des travaux ont été amorcés avec le Cégep pour redéfinir les compétences, les objectifs, les critères d'admission ainsi que les critères d'évaluation de cette attestation.

Un comité *ad hoc* a été formé au sein de l'Ordre à cet effet et s'est réuni à deux reprises. De plus, les orthophonistes ont été invités à la prudence avant de s'engager dans l'enseignement des cours liés à cette attestation jusqu'à ce que le programme ait fait l'objet des ajustements

requis. En novembre 2004, une rencontre s'est tenue avec les responsables de la formation continue des cégeps qui pourraient être intéressés à proposer une telle attestation dans le cadre de leur programme de formation continue. L'Ordre a profité de l'occasion pour exposer sa vision ainsi que les balises à respecter en matière de protection du public. Finalement, en février 2005, l'Ordre transmettait le document *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le projet d'Attestation d'études collégiales intitulée : Stratégies d'intervention en développement du langage (A.E.C. JNC.OW)* du Cégep de La Pocatière. Dans ce document, il faisait part au Cégep de plusieurs problématiques pour lesquelles des solutions peuvent être apportées. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

### **Office québécois de la langue française (OQLF)**

L'Ordre a finalisé une entente extraordinaire intervenue avec l'Office québécois de la langue française afin de permettre d'accueillir des personnes qui se qualifient au plan des exigences disciplinaires pour l'exercice de la profession mais qui doivent réussir les examens de l'OQLF, compte tenu des dispositions prévues à la *Charte de la langue française*. Cette entente tient compte de la nécessité d'assurer la protection du public et de l'arrivée des activités réservées, par l'entrée en vigueur des modifications apportées au *Code des professions*, le 1<sup>er</sup> juin 2003.

Cette entente permettra à des personnes titulaires d'un diplôme de maîtrise de l'Université McGill et qui doivent répondre aux exigences de la *Charte*, de pouvoir obtenir un permis temporaire. Elles devront toutefois se présenter aux examens de l'Office et

les avoir réussis, au plus tard le 31 décembre 2006. L'Ordre apprécie cette ouverture de l'Office qui favorise la protection du public et l'accès à des services de qualité pour les personnes qui vivent avec une difficulté ou un trouble de la communication.

À l'automne 2004, selon la tradition qui est en voie de s'établir, un représentant de l'Office et de l'Ordre ont rencontré les étudiants de la première année du programme de maîtrise en orthophonie à l'Université McGill afin de leur expliquer les démarches à suivre de manière à ce qu'ils puissent se conformer aux exigences de la *Charte* au moment où ils présenteront une demande de permis à l'Ordre.

### **Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)**

À l'invitation du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, l'Ordre a présenté les candidatures de M<sup>me</sup> Renée Boisclair Papillon et de M<sup>me</sup> Evelyne Perras pour siéger au conseil d'administration de l'OPHQ. La révision de la loi gouvernant l'Office a en effet permis de réserver une place pour un représentant provenant de notre ordre ou de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ou encore de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

### **Régie des rentes du Québec**

À l'invitation de la Régie des rentes du Québec (RRQ), un comité bipartite avec l'Ordre a été constitué en vue de revoir certaines dispositions du *Règlement sur l'allocation pour enfant handicapé*, concernant les troubles de l'audition. La délégation de l'Ordre, composée des audiologistes France Boudreault, Anne-Marie Forget et Éric Huard était pilotée

par M<sup>me</sup> France Lacombe. Après plusieurs rencontres menées rondement, des propositions ont été déposées aux autorités de la Régie en vue d'apporter des modifications au règlement.

### **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

#### **Office des professions du Québec (OPQ)**

En décembre, l'Ordre a rencontré le président de l'Office des professions du Québec, M<sup>e</sup> Gaétan Lemoyne pour discuter de dossiers en lien avec la réforme du 1<sup>er</sup> juin 2003. Il a été entre autres question des relations avec l'Ordre des psychologues du Québec concernant la portée des activités réservées aux orthophonistes. Les discussions se sont poursuivies au cours de l'hiver. Au 31 mars 2005, l'Ordre est en attente d'une rencontre avec le comité d'experts mandaté par l'Office pour poursuivre les travaux de modernisation des professions en santé mentale et en relations humaines. Nous avons également répondu à des demandes d'informations provenant de l'Office, soit deux sondages portant d'une part, sur la mobilité de la main-d'œuvre et, d'autre part, sur le fonctionnement des comités de révision des ordres.

#### **Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)**

Le président et directeur général de l'Ordre a poursuivi ses activités à titre de vice-président du Conseil interprofessionnel du Québec pour une cinquième année d'affilée. En collaboration étroite avec le président et le directeur général du Conseil, il a participé activement à l'élaboration du programme du colloque du 30<sup>e</sup> anniversaire du *Code des professions*, qui s'est tenu les 10 et 11 novembre

2004, à Montréal. Dans le cadre de ces activités, il a animé le panel de clôture réunissant le philosophe Jacques Dufresne, M. Roch Bernier, m.d. ainsi que M. Richard Gagnon, Adm. A. Il a aussi présidé le comité de planification et piloté la préparation du plan d'action 2005-2006. Il a présidé des délégations officielles du Conseil lors de commissions parlementaires. Il a également procédé à des remises du *Mérite du CIQ* dans plusieurs ordres professionnels. Finalement, il a participé aux assemblées régulières du Conseil ainsi qu'aux séances du comité administratif.

### Universités

L'Ordre a rencontré les directions des programmes des universités de Montréal et Laval. Une rencontre a également eu lieu avec le Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, D<sup>r</sup> Jean Rouleau, pour discuter plusieurs dossiers, notamment celui lié à la pénurie de main-d'œuvre.

Au regard de la nécessité de former plus de professionnels dans nos universités, il est regrettable qu'aucun développement ne s'annonce pour septembre 2005. Il faut espérer que les ressources seront très bientôt au rendez-vous et disponibles au bon endroit afin qu'il soit possible d'accueillir plus d'étudiants. Les discussions se poursuivront et s'intensifieront au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, quelques candidats à l'exercice de la profession ont été admis au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal. Certaines difficultés, notamment liées au financement, mettent en péril la poursuite de cette option pour

septembre 2005. L'Ordre tient à souligner les efforts importants accomplis par l'École, souvent avec des moyens fort limités. Il souhaite vivement que l'on pourra continuer d'y accueillir des candidats à l'exercice de la profession.

Le président et directeur général a été invité à rencontrer le comité constitué en vue de la sélection du futur directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal. Ce fut l'occasion d'échanger avec les membres du comité sur le profil souhaité et de rappeler l'importance que le prochain directeur soit membre de l'Ordre. Un projet de partenariat avec l'École d'orthophonie et d'audiologie, dans le cadre du Campus virtuel en santé, est en voie de réalisation. L'Ordre et l'École joignent leurs forces pour mettre sur pied un cours de perfectionnement professionnel sur le plan de traitement et d'intervention qui sera accessible aux membres sur Internet. L'Ordre souhaite éventuellement rendre ce cours obligatoire compte tenu de l'importance de s'assurer que chacun des orthophonistes et des audiologistes maîtrisent bien ces concepts et leur application, en lien avec les activités réservées qui leur sont dévolues. Les activités d'enseignement et les rencontres avec les étudiants se sont poursuivies encore cette année. Le président et directeur général a prodigué des enseignements à l'Université de Montréal aux étudiants des quatre années (baccalauréat et maîtrise). Il a de même enseigné aux étudiants à la maîtrise de l'Université McGill et de l'Université Laval.

### ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

L'Ordre a participé à différents travaux avec les autres ordres canadiens ou asso-

ciations professionnelles. Des échanges préliminaires en vue de réviser l'*Accord sur le commerce intérieur au Canada*, visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre des professionnels entre les provinces, ont eu lieu. Une rencontre de travail se tiendra à Toronto à la fin du mois d'avril 2005.

De plus, les ordres et les associations des provinces canadiennes ont décidé, conjointement avec les universités offrant des programmes d'orthophonie et d'audiologie et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes, de constituer le Conseil canadien d'accréditation des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités canadiennes. Cet organisme verra à évaluer les programmes canadiens en fonction des standards requis pour l'exercice de nos professions en vue de les accréditer. M<sup>me</sup> Carmen Phénix, présidente du comité d'admission de l'Ordre, a été nommée au comité d'agrément des programmes.

L'Ordre a participé activement aux travaux de la Coalition nationale sur les jouets sonores, qui regroupe l'Académie canadienne d'audiologie (ACA), l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA), la Fondation canadienne de l'ouïe, le Nova Scotia Hearing and Speech Center et Option consommateurs (Québec). L'objectif de ce groupe est de rappeler que les enfants utilisant des jouets bruyants s'exposent à des risques pour leur audition. Des activités de sensibilisation et d'information du grand public se sont tenues, dont une conférence de presse à Québec, en octobre 2004.

Le président et directeur général de l'Ordre a également participé à une séance de travail organisée dans le cadre des initiatives sur les soins primaires de santé, travaux pilotés par le Confrence Board du Canada.

Cet atelier portait sur l'encadrement de la pratique professionnelle par les organismes de réglementation, tels que les ordres professionnels.

Divers travaux ont été menés avec l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA), notamment en lien avec la formation sur la pratique privée organisée par cette dernière. L'Ordre a également facilité la diffusion d'un sondage sur les normes d'organisation et la pratique professionnelle.

L'Ordre a participé aux congrès annuels de l'ACOA à Ottawa et de l'ACA à Québec, de même qu'au XXVI<sup>e</sup> congrès mondial de l'Association internationale de logopédie et de phoniatry (IALP) à Brisbane, en Australie. Il était aussi présent au *Dysphagia Research Society Annual Meeting* qui s'est tenu dans la métropole.

### PARTENAIRES DU MONDE ASSOCIATIF

Plusieurs rencontres et projets ont eu lieu avec des partenaires du monde associatif. L'Ordre s'est joint à un colloque sur l'autisme organisé par la Fédération québécoise de l'autisme, donné par M<sup>me</sup> Carol Westby, orthophoniste et chercheure à l'Université du Nouveau-Mexique (États-Unis). L'Ordre a également rencontré les représentants de l'Association québécoise des enfants dysphasiques (AQEA), du Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA), de l'Association des devenus sourds et malentendants (ADSMQ) et de l'Association des bègues du Canada (ABC). Finalement, des rencontres et des contacts avec l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec et de la Fédération des commissions scolaires du Québec ont eu lieu.

### DES AVIS ET DES TRAVAUX DE L'ORDRE

Plusieurs comités *ad hoc* de l'Ordre ont poursuivi leurs travaux grâce à l'engagement soutenu de plusieurs dizaines de bénévoles qui répondent avec enthousiasme à l'appel de l'Ordre. Leur présence et leur travail permettent de fonder l'action de l'Ordre sur la contribution des pairs, provenant de différents milieux d'exercice et possédant des expériences complémentaires.

Le comité *ad hoc* sur le plan de traitement et d'intervention est sur le point de terminer ses travaux, et des lignes directrices devraient être produites d'ici l'été 2005. Le comité *ad hoc* sur la définition de la dysphasie a contribué activement à la finalisation du *Guide et des outils cliniques*, à la préparation du Colloque du 3 février 2005 et poursuivra ses travaux à titre de comité de suivi. Il devra notamment veiller à proposer des activités de formation continue pour favoriser une large appropriation de la démarche d'évaluation proposée dans le guide.

Le comité *ad hoc* sur les troubles auditifs centraux poursuit ses travaux qui visent principalement à proposer une définition actualisée des troubles du traitement auditif et de la démarche d'évaluation.

Le Bureau a également constitué quatre nouveaux comités *ad hoc*, soit :

- le Comité *ad hoc* sur l'ajustement des aides auditives, qui vise à proposer un programme de mise à niveau et de perfectionnement en aides auditives à l'intention des audiologistes. Il doit aussi conseiller le Bureau sur la pertinence de rendre une telle formation obligatoire pour tous les membres.
- le Comité *ad hoc* sur les émissions oto-acoustiques en vue de produire des lignes

directrices pour la pratique des audiologistes relativement aux évaluations qui doivent être réalisées au moyen de cette méthode.

- le Comité *ad hoc* sur l'évaluation et l'intervention en trouble du langage écrit par l'orthophoniste pour les 0-18 ans. Ce comité a pour mandat de préciser le rôle de l'orthophoniste en ces matières.
- le Comité *ad hoc* pour établir des lignes directrices en vue de superviser des collaborateurs et du personnel de soutien. Ce comité n'a pas débuté ses travaux au cours de l'exercice financier 2004-2005.

Finalement, le Comité *ad hoc* du 12<sup>e</sup> Congrès - Québec 2004 a terminé ses travaux en faisant le post-mortem de ses actions. Encore une fois, merci pour le succès tant scientifique, d'assistance que financier qui a généré des revenus de 18 751 dollars.

### AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Nombre d'actions ont été réalisées au cours de l'exercice au chapitre de l'amélioration de l'exercice professionnel. Un temps fort de l'année a été le colloque sur les troubles primaires du langage/dysphasie où plus de 660 orthophonistes se sont réunis à Montréal, le 3 février 2005. Cet événement, un réel succès de foule, a permis à près de 60% des orthophonistes qui exercent avec les enfants de 0 à 18 ans de recevoir une formation sur le *Guide et les outils cliniques*, résultat des travaux réalisés au sein du comité *ad hoc* en dysphasie au cours de trois dernières années. Un document audio-vidéo de la présentation a été constitué sous forme de DVD afin de permettre aux orthophonistes qui n'auraient pu assister au colloque de pouvoir se former, condition préalable à l'utilisation du guide et des outils cliniques.

Les 4 et 5 février, suivant le colloque en dysphasie, l'Ordre tenait le Colloque sur les troubles du langage écrit. La conférencière invitée était M<sup>me</sup> Carol Westby, Ph.D., orthophoniste. Près de 350 orthophonistes ont participé à cet événement.

Trois autres activités de formation continue en orthophonie et une en audiologie ont été organisées par le Comité de formation continue. Il est à noter que l'Académie canadienne d'audiologie tenait son congrès annuel à Québec, à l'automne 2004. Des travaux ont été réalisés au sein du comité afin de poursuivre les analyses requises qui permettront ultérieurement de procéder à la rédaction d'un projet de règlement sur la formation continue obligatoire.

Les activités d'inspection et du comité d'inspection professionnelle (CIP) ont été soutenues. Je tiens à remercier l'ensemble du comité et des inspecteurs enquêteurs, et tout particulièrement la présidente du CIP, qui ont encore fait preuve de détermination et d'engagement. Au total, 150 activités d'inspection professionnelle ont été réalisées au cours de l'année.

Du côté de l'admission, plus d'une trentaine de demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation ont été étudiées par le comité. Les travaux entourant l'élaboration de l'EREF et ceux reliés aux efforts de recrutement ont également tenu le comité fort occupé.

Le comité des publications a coordonné la parution de trois numéros de la revue *Fréquences* portant sur : *Les orthophonistes et les audiologistes : la pratique hors Québec, réalités et défis*; *Les systèmes FM*; et un numéro hors thème. Six numéros du bulletin d'information *Parenthèses* ont également été publiés. L'Ordre a finalement collaboré à la

parution du document *Le répertoire Sciences et professionnels de réadaptation et d'intervention* (2005).

Le Comité des communications a préparé les activités du mois mai 2004, mois de la communication et de ses troubles, sous la thématique « Prévenir, protéger et agir », de manière à mieux faire connaître les activités réservées aux membres. Diverses actions de relations publiques ont donc été réalisées. Un dépliant explicatif sur les activités réservées a été publié et un communiqué de presse en version française et anglaise a été diffusé. Les dépliants de la série *Il était une fois* ont été actualisés et réédités. Une conférence de presse a également été organisée en février 2005 pour demander à nouveau de hausser le nombre de places dans les programmes d'orthophonie dans les universités québécoises.

Finalement, les conseillères professionnelles de l'Ordre ont répondu à de nombreuses questions des membres et du public. Elles ont également participé à la formation sur la pratique privée organisée par l'AQOA en donnant une présentation sur la tenue des dossiers et des bureaux.

### AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Des quatre projets de règlement amorcés lors de l'exercice financier précédent, trois sont toujours en cours. Le *Projet de Règlement sur les attestations acceptées par l'OOAQ aux fins de la délivrance du permis* a été adopté par le Bureau de l'Ordre puis approuvé par l'Office des professions du Québec. Il est en vigueur et il facilitera l'admission des finissants des universités québécoises dont les programmes mènent à l'obtention d'un diplôme donnant droit au permis de l'Ordre. Cette mesure accélérera la délivrance des permis.

Les trois autres projets de règlement, soit le *Projet Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OOAQ*, le *Projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* et le *Projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des externes en orthophonie et en audiologie* sont toujours en élaboration. Ils ont fait l'objet de discussions avec l'Office des professions et des précisions seront apportées avant qu'ils puissent être formellement présentés au Bureau de l'Ordre aux fins d'adoption.

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions prévues à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'OOAQ*, une augmentation de 2 % des salaires des employés et dirigeants a été versée, au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il a été résolu de verser, annuellement, 500 dollars à chacun des employés qui ne bénéficient pas d'un prêt de services en compensation pour l'absence d'une protection d'assurance médicament puisque l'Ordre ne possède pas d'assurance collective à titre d'employeur. Les démarches entamées à cet effet indiquent que des coûts pharaoniques seraient à prévoir pour un tel plan compte tenu du nombre très restreint d'employés et de leurs profils.

La fonction de secrétaire aux communications a été valorisée compte tenu des responsabilités et du niveau de compétence requis pour l'exercer. L'échelle de salaire a été modulée en conséquence. Les contrats d'embauche de quatre des employés de l'Ordre ont été conclus sous forme de contrat de prêt de services.

L'année 2004-2005 voit l'entente de partenariat avec la compagnie La Personnelle franchir le cap des dix ans. L'Ordre profite de cet anniversaire pour témoigner son appréciation pour la qualité de la collaboration qu'il entretient avec le fournisseur d'assurance collective habitation et automobile de ses membres. Les contrats d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres, de même que l'assurance-responsabilité des administrateurs ainsi que celle couvrant la responsabilité civile de l'Ordre ont été renouvelés avec la compagnie La Capitale.

La relation d'affaires avec GTI Canada, le fournisseur pour le soutien technique et conseil à la plateforme informatique, porte fruits. Les mesures déployées ont eu pour effet d'améliorer l'efficacité et la stabilité du réseau, tout en accroissant la sécurité. Des précisions ont été apportées à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ*, notamment pour éclaircir les conséquences financières d'un retard lié au paiement de la cotisation annuelle.

### CONCLUSION

L'année 2005-2006 sera l'occasion de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Ordre qui fut créé le 1<sup>er</sup> août 1955, sous le nom de *Société de logopédie et d'audiologie de la Province de Québec*. Cette étape importante dans la vie de notre groupe professionnel permettra de souligner les progrès accomplis et de rappeler le rôle de nos pionniers.

Le prochain exercice financier sera également bien rempli par les travaux des différents comités interordres et par la poursuite des démarches en vue de bien faire respecter les activités réservées. Sans mollir, les représentations nécessaires et les démarches requises seront faites en espérant que l'on donne suite aux recommandations de la dernière planification de la main-d'œuvre pour que le nombre de places en orthophonie dans nos universités soit augmenté et que l'on soutienne plus adéquatement les programmes de cette discipline tout comme celui d'audiologie. Avec le concours du gouvernement, l'Ordre poursuivra ses efforts de recrutement à l'étranger par la réalisation d'une quatrième mission en Belgique et continuera de déployer des efforts pour faciliter l'accueil des immigrants.

L'Ordre débutera les travaux qui lui permettront de se doter d'un plan stratégique quinquennal en mettant à contribution le comité *ad hoc* constitué d'administrateurs et de dirigeants de l'Ordre. Des consultations seront menées auprès des membres et de certains partenaires en vue d'enrichir la réflexion. De plus, les différents comités poursuivront leur action pour soutenir la mission de l'Ordre.

Au moment de sa cinquantième année d'existence, l'Ordre travaillera sans relâche pour honorer la mission qui lui a été

confiée par l'Assemblée nationale d'assurer la protection de la population québécoise au regard de l'exercice de ses membres. L'Ordre veillera aussi à déployer les efforts requis pour que l'exercice professionnel de ses membres s'améliore sans cesse afin d'accroître la qualité des services aux personnes qui vivent avec un problème ou un trouble de la communication et à leurs proches. Il poursuivra également ses actions en vue de conseiller l'autorité publique pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services à la population. Pour ce faire, l'Ordre est fier de pouvoir compter sur l'apport de ses membres et la collaboration de ses partenaires.

En terminant, vous êtes invités à poursuivre la lecture de ce rapport annuel d'activités qui présente les travaux du Bureau, de la Syndique et des comités statutaires de l'Ordre, sans oublier les états financiers ainsi que diverses statistiques relatives au Tableau des membres.

Le Président et directeur général,



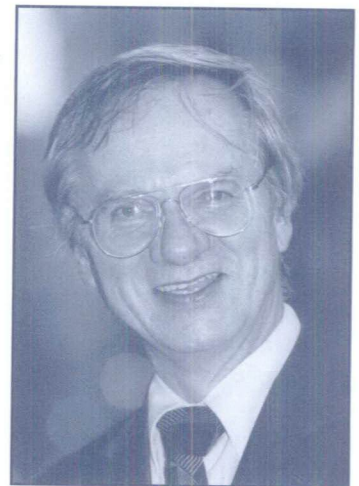
Louis Beaulieu, MOA

# Hommage



M<sup>me</sup> Evelyne Perras, orthophoniste, lauréate du *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec*.

M. Michel Picard, Ph.D., audiologiste, lauréat du *Prix Germaine Huot 2004*.



M<sup>me</sup> Germaine Huot, C.M., C.Q., orthophoniste-audiologiste émérite, a été honorée lors du Congrès de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes en mai 2004, à Ottawa.

Dans l'ordre habituel : M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Harvey, audiologiste, Marie-Ève Caty, orthophoniste, M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'OOAQ, M<sup>mes</sup> Germaine Huot, C.M., C.Q., Manon Martineau et Isabelle Simard, orthophonistes.

## *Prix Cardozo-Coderre*

dans l'ordre habituel : M. Louis Beaulieu et M<sup>mes</sup> Mélany Faucher, Marie Bergeron, Isabelle Tremblay et Lucie Labée (La Personnelle).



# Activités du Bureau

**A**u cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau de l'Ordre a tenu 9 réunions, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005. Les principales décisions du Bureau ont été de (d') :

## Délivrance de permis et inscription au Tableau de l'Ordre

- ▀ Décerner des permis aux nouveaux membres en vertu de l'article 40 du *Code des professions* et de les inscrire au Tableau de l'Ordre; de décerner des permis temporaires en vertu de l'article 41 et de réinscrire des membres au Tableau de l'Ordre, en vertu de l'article 46.
- ▀ Accorder et refuser des équivalences de diplôme et de la formation en conformité avec le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- ▀ Radier les membres qui ont démissionné pour différents motifs.

## Administration et Finances

- ▀ Recommander l'adoption des états financiers vérifiés se terminant le 31 mars 2004 à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 18 juin 2004.
- ▀ Adopter le budget 2004-2005.
- ▀ Adopter le bilan financier du congrès 2004, tel que présenté, indiquant un excédent de 18 751,70 \$.
- ▀ Réserver une somme de 18 000 \$ pour le mois de la communication 2004.
- ▀ Adopter le bilan financier au 31 mars 2004 pour la 2<sup>e</sup> mission de recrutement des orthophonistes belges.

- ▀ Adopter le budget préliminaire des colloques dysphasie et dyslexie des 3, 4 et 5 février 2005.
- ▀ Accorder une hausse salariale de 2 % à tous les employés de l'Ordre.
- ▀ Verser une somme de 500 \$ à chacun des employés en décembre 2004, pour couvrir des frais de dépenses de santé compte tenu que l'Ordre n'offre pas d'assurance collective à ses employés.
- ▀ Prolonger le cumul de fonctions de M. Beaulieu au titre de président et directeur général, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'à l'entrée en fonction du secrétaire général et accorder à M. Beaulieu une rémunération mensuelle additionnelle de 750 \$, tel que cela était déjà le cas.
- ▀ Nommer M<sup>me</sup> Lucie Provencher, MBA, à la fonction de secrétaire générale pour un mandat de trois ans, débutant le 2 août 2004 et mandater le président et directeur général pour signer le contrat d'engagement au nom de l'Ordre.
- ▀ Créer un poste de secrétaire-réceptionniste, à temps complet, pour une année et profiter de la subvention offerte par la Chambre de Commerce du Québec, le cas échéant.
- ▀ Ratifier le contrat d'engagement de M<sup>me</sup> Sonia Zouaoui pour une durée de neuf mois, du 25 mai 2004 au 25 février 2005.
- ▀ Prolonger le contrat d'embauche de M<sup>me</sup> Sonia Zouaoui jusqu'au 21 décembre 2005.
- ▀ Renouveler l'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'Ordre pour le prêt de services de M<sup>me</sup> Céline Giroux, pour la période du 8 avril 2004 au 30 juin 2005, à raison 2 js/sem. du 8 avril au 30 juin 2004, puis de 2,5 js/sem. pour la période suivante se terminant le 30 juin 2005.

- ▀ Ratifier l'entente de prêt de services intervenue entre le Centre hospitalier du Haut-Richelieu, l'Ordre et M<sup>me</sup> Carmen Phénix débutant le 26 août 2004 et se terminant le 26 août 2006, à raison de 2 js/sem.
- ▀ Autoriser le président et directeur général à signer l'entente de prêt de services entre l'Institut Raymond-Dewar, l'Ordre et M<sup>me</sup> France Lacombe.
- ▀ Ratifier l'avenant au contrat de prêt de services entre l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec, l'Ordre et M. Louis Beaulieu ayant pour effet de prolonger l'entente de prêt de services du 19 août 2004 au 18 août 2007.
- ▀ Ratifier la valorisation des fonctions et du salaire de M<sup>me</sup> Sylvie Roberge, secrétaire aux communications, en augmentant son salaire de 1 500 \$, rétroactivement en date du 12 juillet 2004 avec possibilité d'une seconde augmentation de 1 500 \$ à la mi-janvier 2005, selon l'appréciation de ses performances. Également augmenter l'échelle de la fonction « Secrétaire aux communications » de 3 échelons, portant le premier échelon à 26 060 \$ et le dernier à 33 500 \$ au 12<sup>e</sup> échelon (selon l'échelle de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2004).
- ▀ Réserver une somme de 1 500 \$ pour le fonctionnement du comité *ad hoc* en dysphagie.
- ▀ Autoriser M<sup>me</sup> Lucie Provencher, secrétaire générale à signer les effets bancaires.
- ▀ Louer un coffret de sécurité à la Caisse populaire du Quartier latin de Montréal et autoriser l'accès aux personnes suivantes, présence obligatoire d'une des deux personnes suivantes : M. Louis Beaulieu, président et directeur général ou M<sup>me</sup> Lucie Provencher, secrétaire générale. La deuxième personne peut être M. Conrad Hamel, conseiller aux affaires financières et contrôleur ou M<sup>me</sup> Danielle Désormeaux, réceptionniste-commis.

# Activités du Bureau

- ▀ Mandater la firme Samson Bélair Deloitte et Touche pour la vérification des états financiers de l'exercice 2004-2005. Cette décision devra être entérinée par l'assemblée générale.
- ▀ Accepter la proposition présentée par la firme Simard Hamel communications ltée pour le mois de la communication 2005, sans statuer, pour le moment, sur la création des prix concernant la prévention du bruit.
- ▀ S'engager à acheter 100 exemplaires du livre de M. Julien Prud'Homme sur l'histoire des orthophonistes et audiologistes du Québec, à paraître aux Presses de l'Université du Québec pour un montant maximal de 2 600 \$.
- ▀ Soumettre les candidatures de M<sup>mes</sup> Renée Boisclair Papillon et Evelyne Perras pour siéger au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.
- ▀ Adopter la démarche proposée par le groupe de travail pour l'élaboration de l'examen pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation et de décider que le premier examen sera offert en mars 2005.
- ▀ Déterminer les modalités de passation et les frais de l'examen pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation et préciser la nécessité de réussir un stage ainsi que les modalités afférentes. Les frais, à la charge du candidat, seront de 1 400 \$ plus les taxes incluant les frais pour l'étude de dossier qui sont de 250 \$ (plus taxes).
- ▀ Adopter les 5 orientations proposées pour la pratique en trouble primaire du langage/dysphasie ainsi que les outils proposés, tels que recommandés par le comité *ad hoc* sur la définition de la dysphasie.
- ▀ Procéder à l'adoption du *Guide et des outils cliniques sur les troubles primaires/dysphasie*.
- ▀ Confirmer les réservations pour les colloques des 3, 4 et 5 février 2005 à l'hôtel Reine Élisabeth de Montréal.
- ▀ Mandater le directeur général adjoint et secrétaire par intérim, M. Conrad Hamel, pour signer la déclaration de l'employeur pour la responsabilité professionnelle concernant M. Louis Beaulieu aux fins de l'application du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OOAQ* et de manière rétroactive au 31 mars 2003 pour une période couvrant jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2005.
- ▀ Adopter les modifications proposées à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- ▀ Signer le contrat avec la Capitale Assurances générales pour l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants pour l'année financière 2004-2005.
- ▀ Signer le contrat avec la Capitale Assurances générales pour l'assurance des entreprises, en ajoutant la prime – en cas de bris d'équipement –, pour l'année financière 2004-2005.
- ▀ Considérer adhérer au programme d'assurance médicaments, à titre d'employeur, avec la compagnie d'assurances Dale Parizeau LM, et payer une partie de la prime des employés jusqu'à concurrence de 50 % des coûts ou un maximum de 500 \$.
- ▀ Embaucher un conseiller en gestion stratégique et octroyer une somme de 5 000 \$ à cette fin.
- ▀ Constituer un comité stratégique et nommer les personnes suivantes : M. Louis Beaulieu, président et directeur général, M<sup>mes</sup> Geneviève Lemieux, orthophoniste et administratrice, Lucie Provencher, secrétaire générale, Renée Boisclair Papillon, orthophoniste et M<sup>e</sup> André Thauvette, conseiller juridique de l'Ordre et adopter les grandes lignes du plan d'action proposé par le président et directeur général.
- ▀ Réaffirmer le maintien de la position de l'Ordre quant à son interprétation des activités réservées dans le sens de la résolution prise en mai 2003, compte tenu des compétences spécifiques des orthophonistes et des audiologistes, et ce, dans le respect de son mandat de protection du public et dans l'intérêt public. De plus, le Bureau souhaite rencontrer le président de l'Office des professions du Québec, afin de discuter de la portée des activités réservées.
- ▀ Adopter l'ordre du jour pour l'assemblée générale annuelle de l'Ordre qui se tiendra, le vendredi 18 juin 2004, à 17 h à l'hôtel Days-Inn Montréal Centre-ville, situé au 215, boulevard René-Lévesque Est, à Montréal.
- ▀ Spécifier le terme du mandat pour un inspecteur-enquêteur à trois ans.
- ▀ Déplacer, pour 2005, la date de tombée des Prix de l'Ordre (*Prix Germaine Huot et Bourse Raymond-Héту*) du 15 novembre 2004 au 15 janvier 2005.
- ▀ Recevoir le rapport annuel 2003-2004 du Comité d'inspection professionnelle.
- ▀ Adopter le programme d'inspection 2004-2005, tel que présenté par le Comité d'inspection professionnelle, conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OOAQ*.
- ▀ Imposer 3 stages de perfectionnement à autant de membres en vertu des dispositions prévues au *Règlement sur les stages de perfectionnement des orthophonistes et audiologistes*.
- ▀ S'opposer à ce que le programme d'attestation d'études collégiales *Techniques d'aide en orthophonie* débute à l'automne 2004 et en informer le Cégep de la Pocatière.

# Activités du Bureau

- Donner son accord sur le principe d'un programme de mise à niveau et de perfectionnement obligatoire en aides auditives en y apportant des clarifications sur certains points, entre autres, la sanction et les coûts pour chacun des niveaux.

## Réglementation

- Approuver le *Projet de Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* pour transmission à l'Office des professions du Québec.
- Approuver le *Projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* pour transmission à l'Office des professions du Québec.
- Approuver le *Projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des externes en orthophonie et en audiologie* pour transmission à l'Office des professions du Québec.
- Approuver le *Projet de Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* aux fins de la délivrance du permis déjà transmis à l'Office des professions du Québec.
- Adopter le *Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* aux fins de la délivrance du permis.

## Comités

- au Comité d'inspection professionnelle :
  - nommer M. Donald Lafrenière, audiologiste et M<sup>me</sup> Marie-Claude Paquette, orthophoniste, membres du comité d'inspection professionnelle, pour une période de deux ans.

- reconduire les mandats, pour une durée de trois ans, de M<sup>mes</sup> Evelyne Perras, Madeleine Samson, Renée Boisclair Papillon, Lorna Dowson, Gisèle Tétreault, Céline Giroux, Maxianne Berger, Mireille Gauthier, Claudine Paris et M. Richard Larocque, à titre d'inspecteur-enquêteur.

- accepter la démission de M<sup>me</sup> Myriam Mathon à titre d'inspecteur et enquêteur au Comité d'inspection professionnelle.

- autoriser à titre d'enquêteur-expert M<sup>me</sup> Josée Laurendeau, orthophoniste, pour un maximum de 21 h à mener une enquête particulière, au tarif horaire de l'Ordre.

- Constituer le Comité *ad hoc* sur les émissions otoacoustiques et nommer les audiologistes suivants : M<sup>me</sup> Christiane Provençal, de l'Hôpital général Juif pour agir à titre de présidente, ainsi que M<sup>me</sup> Lyne Pelletier, de l'Hôpital Ste-Justine, et M. Éric Bégin, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont-Pavillon pédiatrique, à titre de membres.

- Constituer le Comité *ad hoc* pour préparer un projet de formation continue obligatoire pour l'ajustement des aides auditives et y nommer les audiologistes suivants : MM. Martin Fortin et François Joubert ainsi que M<sup>mes</sup> Martyne Gendron, Marie France Handfield et Liliane Brunetti.

- Constituer un Comité *ad hoc* en vue de proposer des contenus pour la formation initiale et la formation continue des TES et y nommer les personnes suivantes : M<sup>mes</sup> Natasha Trudeau, Lyne Gingras, Isabelle Bond, Geneviève Lemieux, Manon Martineau, Christiane Morrow, Geneviève Y. Tremblay, Francine Côté, et Marie Clothilde Grothé.

- Constituer un Comité *ad hoc* sur l'évaluation et l'intervention en trouble de langage écrit par l'orthophoniste pour les 0-18 ans, et y nommer

les personnes suivantes : M<sup>mes</sup> Françoise Crête, Véronique Dalpé, Céline Giroux, Louise Lafleur, Lucie Larose, Brigitte Stanké, Marie-Catherine St-Pierre et M. Pascal Lefebvre.

- Constituer un Comité *ad hoc* pour établir des lignes directrices en vue de superviser des collaborateurs et du personnel de soutien et d'y nommer les personnes suivantes : M<sup>mes</sup> Renée Boisclair Papillon, Josée Lamarche, Johanne Deziel, Carmen Phénix et conditionnel à leur acceptation : M<sup>mes</sup> Pascale Boucher, Chantale Desmarais, Natalie Morin, Monique Lefebvre et Karine Marcotte.

- Nommer M<sup>me</sup> France Lacombe, audiologiste, pour piloter la délégation de l'Ordre au Comité de travail de la Régie des rentes du Québec qui aura pour mandat de revoir l'ensemble des critères d'attribution de l'allocation pour enfant handicapé en ce qui concerne les troubles de l'audition et y nommer trois audiologistes provenant de différents milieux, soit : M<sup>mes</sup> France Boudreault de l'IRD, Anne-Marie Forget de l'Hôpital Montréal pour enfants, et M. Éric Huard, de l'IRDPQ.

- Constituer le comité pour l'élaboration d'un plan stratégique 2005-2010 et d'y nommer M. Louis Beaulieu, président du comité, M<sup>me</sup> Lucie Provencher, coordonnatrice et conseillère du président ainsi que M<sup>me</sup> Geneviève Lemieux et M. Éric Bégin, administrateurs.

## Prix, lauréats et motions de félicitations

- Présenter la candidature de M<sup>me</sup> Evelyne Perras, orthophoniste, pour que lui soit décerné un prix *Mérite du CIQ*.

- Décerner le *Prix Germaine Huot 2004* à M. Michel Picard, audiologiste.

# Activités du Bureau

- Attribuer la *Bourse Raymond-Héту* pour l'année 2003 à M<sup>me</sup> Maryse Poisson, orthophoniste.
- Décerner les *Prix Cardozo-Coderre* 2004 aux finissantes suivantes des programmes universitaires : Marie Bergeron, orthophonie, (Université de Montréal); Isabelle Boisvert, audiologie, (Université de Montréal); Mélyny Faucher, orthophonie, (Université McGill); Isabelle Tremblay, orthophonie, (Université Laval).
- Formuler une motion de félicitations à M<sup>me</sup> Johanne St-Cyr pour les six années passées à siéger comme administratrice de la région Sud, et à M<sup>me</sup> Béatrice Kowaliczko pour ses trois années, à titre d'administratrice nommée au Bureau de l'Ordre.

## Élections et nominations

- Nommer : M. Conrad Hamel, président d'élection; M<sup>me</sup> Thérèse Kirouac, scrutatrice.
- Constaté l'élection par acclamation de M. Louis Beaulieu à titre de président pour un 4<sup>e</sup> mandat consécutif et de M<sup>me</sup> Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, à titre d'administratrice pour la région Sud, pour un mandat de 3 ans.
- Nommer M<sup>me</sup> Geneviève Lemieux, orthophoniste, à titre d'administratrice pour la région de Montréal, pour un mandat de 3 ans.
- De nommer :
  - M. Conrad Hamel au titre de conseiller aux affaires financières et contrôleur en date du 2 août 2004 et le remercier pour l'excellent travail qu'il a accompli au titre de directeur général adjoint et secrétaire de l'Ordre au cours des derniers mois.

- M<sup>me</sup> Nicole Archambault Moreno, en qualité de syndique de l'Ordre, pour une durée de 3 ans, débutant rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2004 et prenant fin le 31 mars 2007.

- Au Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'année 2004-2005, M. Louis Beaulieu à titre de délégué, agissant à titre de président de l'Ordre; à titre de déléguée M<sup>me</sup> Christiane Morrow et comme déléguée substitut, M<sup>me</sup> Johanne St-Cyr.

- Au Conseil québécois d'Agrément, M. Louis Beaulieu, à titre de délégué et M<sup>me</sup> Johanne St-Cyr, substitut.

- M<sup>me</sup> Anna Lopushinsky, de Alberta College of Speech-Language Pathologists and Audiologists (ACSLPA), au secrétariat d'accréditation du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens et M<sup>me</sup> Carmen Phénix, de notre Ordre, au comité d'agrément.

- Au comité d'admission, M<sup>me</sup> Carolina Rossignuolo, orthophoniste, en qualité de membre, pour un mandat de 3 ans.

- Au comité interordre de dysphagie, M<sup>mes</sup> Annie Bertrand et Nathalie Vertefeuille, orthophonistes, en qualité de membres.

- Au comité des publications, M<sup>me</sup> Rosalee Shenker, orthophoniste, en qualité de membre, pour un mandat de 3 ans.

- Au comité de la *Bourse Raymond-Héту* 2003, Isabelle Vendette, audiologiste, à titre de présidente ainsi que Chantale Larocque, orthophoniste, et Éric Bégin, audiologiste, à titre de membres.

- Au comité des *Prix Cardozo-Coderre* M<sup>mes</sup> Louise Coderre, orthophoniste émérite, Jeanne Claessen, orthophoniste, et Michèle Bergeron, orthophoniste, ainsi que MM. Louis

Beaulieu, président du comité, et François Bergeron, audiologiste.

- Au comité de la *Bourse Raymond-Héту* 2004, M<sup>me</sup> Isabelle Vendette, audiologiste, pour agir à titre de présidente, ainsi que M<sup>mes</sup> Christiane Morrow, orthophoniste, et Sylvie A. Bilodeau, audiologiste.

- M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, secrétaire du Comité de discipline, jusqu'au 31 mars 2005.

- Au comité de discipline M<sup>me</sup> Thérèse Kirouac, à titre de secrétaire du comité jusqu'au 31 mars 2005, en remplacement de M<sup>me</sup> Sylvie Lavallée.

# Rapport de la syndique

Nicole Archambault Moreno, syndique

Quatre nouvelles plaintes ont été portées à l'attention de la syndique au cours de l'année 2004-2005. Trois de ces plaintes provenaient du public, dont une lettre anonyme, et une quatrième plainte provenait d'un membre. Ces plaintes portaient sur les points suivants :

- attitude envers un jeune enfant ;
- notion de préjudice ;
- prévention d'un acte de violence ;
- refus de service.

Après enquête, trois de ces plaintes ont été rejetées et les dossiers correspondants ont été fermés. L'examen d'une quatrième plainte a nécessité la collaboration d'un expert nommé par le Bureau de l'Ordre.

## Comité de discipline

Deux dossiers de l'année 2003-2004 ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire au cours de l'année 2004-2005.

De plus, la syndique a été rappelée devant le comité de discipline pour l'instruction et l'audition d'une plainte ayant donné lieu antérieurement à une radiation provisoire. La syndique a demandé le retrait de la plainte au motif que le membre faisait l'objet d'un mandat d'inaptitude rendant ainsi inappropriée la poursuite de l'audition.

## Conciliation et arbitrage des comptes

Par ailleurs, six demandes de conciliation d'honoraires ont été adressées à la syndique. Deux conciliations ont eu lieu en vertu du règlement sur la procédure de conciliation et arbitrage des comptes et deux autres demandes étaient à l'étape de la conciliation au terme de l'année 2004-2005. Dans deux autres dossiers, les clients n'ont pas donné suite.

La syndique a répondu à quelques appels du public et de membres sollicitant ses conseils sur diverses questions.

La syndique a assisté à une formation sur la pratique privée en orthophonie et en audiologie offerte par l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes, le 27 novembre 2004.

# Comités statutaires

## Comité d'admission

### Membres

Carmen Phénix, présidente  
Marthyne Brazeau  
Carolyn Cronk  
Lucie Larose  
(démission en septembre 2004)  
Carolina Rossignuolo  
(depuis janvier 2005)

### Mandat

Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire des recommandations concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.

### Réunions (8)

18 mai 2004	2 novembre 2004
15 juin 2004	9 décembre 2004
17 août 2004	25 janvier 2005
29 septembre 2004	22 février 2005

### Élaboration d'un examen vérifiant les compétences en orthophonie (EREF)

Après deux expérimentations préalables, l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation en orthophonie (EREF) a été finalisé en cours d'année. Sept candidats se sont présentés à l'examen oral et écrit en mars 2005, en vue de se qualifier à l'équivalence de la formation en orthophonie.

### Mission de recrutement en Belgique

Une mission de recrutement en Belgique, en collaboration avec Recrutement Santé-Québec, a été effectuée en septembre 2004. Trois licenciées belges ont été recrutées et sont arrivées au Québec.

### Réalisations

#### Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en orthophonie

- 17 demandes :**
- 3 équivalences complètes ;
  - 6 équivalences partielles ;
  - 8 refus d'équivalence.

#### Dossiers des candidats diplômés au Canada ne possédant pas le diplôme de maîtrise en orthophonie

- 2 demandes :**
- 2 refus d'équivalence.

#### Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en audiologie

- 1 demande :**
- 1 refus.

#### Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie

- 9 demandes :**
- 2 refus ;
  - 7 dossiers non terminés (attente des résultats à l'EREF).

#### Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en audiologie

- 1 demande :**
- En cheminement.

#### Dossiers des candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu leur diplôme plus de 5 ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ou se réinscrivant après avoir fait défaut pendant plus de 5 ans d'être inscrits au Tableau de l'Ordre

- 7 dossiers étudiés :**
- 5 candidats avaient bien maintenu leurs compétences ;
  - 2 candidats doivent effectuer des stages de perfectionnement.

#### Dossiers des candidats ayant complété les exigences en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de la formation

- 3 candidats ont terminé la formation ou réussi l'examen pour l'équivalence de la formation.

# Comités statutaires

## Comité de réglementation

### Membres

Louis Beaulieu  
Isabelle Vendette  
Evelyne Perras  
Conrad Hamel

### Mandat

Élaborer ou réviser les projets de règlements découlant du *Code des professions*.

### Réunion

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.

## Comité de la formation

### Membres désignés

#### *par l'Ordre :*

- M. Louis Beaulieu, président du Comité et président et directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;
- M<sup>me</sup> Carmen Phénix, présidente du Comité d'admission de l'Ordre.

#### *par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :*

- M. Jean-Pierre Gagné, directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal ;
- M<sup>me</sup> Shari Baum, directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill.

#### *par le ministre de l'Éducation :*

- M<sup>me</sup> Anne Robitaille, ministère de l'Éducation.

#### *observateurs (avec droit de parole) :*

- M. Joël Macoir, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval ;
- un représentant étudiant, Université de Montréal ;
- un représentant étudiant, Université McGill.

### Mandat

Le Comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du Comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

### Réunion

Le Comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.

# Comités statutaires

## Comité d'inspection professionnelle

### Membres

Renée Boisclair Papillon, présidente  
France Désilets  
Donald Lafrenière  
Marie-Claude Paquette  
Évelyne Perras

Secrétaire : France Lacombe

### Inspecteurs

Maxianne Berger	Richard Larocque
Renée Boisclair Papillon	Marie-Claude Leclerc
Lorna Dowson	Claudine Paris
Mireille Gauthier	Evelyne Perras
Céline Giroux	Madeleine Samson
	Gisèle Tétreault

### Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le Bureau approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

### Réunions

- Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 13 réunions régulières dont 2 journées complètes, 2 réunions avec les inspecteurs et une réunion spéciale avec les inspecteurs en audiologie.
- La présidente du CIP a participé à une rencontre avec les présidents des autres comités de l'Ordre dans le cadre du processus de planification stratégique de l'OOAQ.
- La présidente a assisté à une formation donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec sur « *les aspects juridique de l'inspection professionnelle* ».

- La présidente et la secrétaire du comité ont assisté à une formation donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur « *les aspects pratiques de l'inspection professionnelle* ».

- La secrétaire du CIP a participé à une formation offerte par le CIQ dans le cadre de la Journée de l'inspection professionnelle et portant sur « *la formation des inspecteurs* ».

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession :

Au cours de l'année 2004-2005, le CIP a réalisé les 150 activités d'inspections prévues à son programme soit 75 visites d'inspection générale et 75 inspections indirectes (questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice). De plus, il a mené 4 enquêtes particulières sur la compétence professionnelle de membres. Les visites d'inspection ont été réalisées auprès de 60 orthophonistes, 12 audiologistes et 3 orthophonistes-audiologistes (voir tableau 1).

- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 21 en santé ; 22 en milieu scolaire et 17 en pratique privée.

- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 9 en santé, 1 en scolaire et 2 en pratique privée.

- Les orthophonistes-audiologistes se répartissent ainsi : 2 en santé et un en pratique privé.

Ces visites d'inspections ont été réalisées dans 12 régions du Québec (voir tableau 2).

### Critères de sélection

Un grand nombre de membres visités ont été sélectionnés au hasard parmi ceux qui n'avaient jamais été inspectés. Vingt-deux visites ont été réalisées auprès de membres (choisis au hasard) ayant répondu au cours de l'année précédente au questionnaire de l'inspection indirecte. Ces visites faisaient partie du processus de validation du questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice.

Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique

Milieux de travail	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/ audiologistes	Total
<b>Santé</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>32</b>
CH	9	7	1	17
CHSLD	2	0	0	2
CLSC	1	0	1	2
CR	9	2	0	11
<b>Scolaire</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>Privé</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>75</b>

Tableau 1

# Comités statutaires

## Comité d'inspection professionnelle

Les 4 enquêtes sur la compétence professionnelle ont été réalisées à l'initiative du CIP suite à des inspections directes auprès de 3 orthophonistes et 1 audiologiste. Elles ont donné lieu aux recommandations suivantes : dans 2 dossiers, le CIP a recommandé au Bureau d'imposer aux membres un stage de perfectionnement selon art.113 du *Code des professions*. Dans les 2 autres dossiers, le CIP a demandé aux membres de mettre en place un certain nombre d'actions pour rendre leur pratique conforme aux normes d'exercice reconnues par la profession.

### Les inspections indirectes

Les inspections indirectes ont été réalisées auprès de 55 orthophonistes, 19 audiologistes et 1 orthophoniste-audiologiste (voir tableau 3) :

- les orthophonistes se répartissent de cette façon : 20 en santé, 23 en milieu scolaire et 12 en pratique privée ;
- les audiologistes se répartissent de cette façon : 19 en santé ;
- l'orthophoniste-audiologiste provient de la pratique privée.

Toutes les régions du Québec sauf le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec ont été visitées (voir tableau 4, page suivante).

### Critères de sélection

Les membres ont été choisis parmi ceux n'ayant jamais été inspectés. Cette année, en plus de remplir le questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice, les membres devaient faire parvenir une copie de 2 dossiers-clients.

Répartition des visites d'inspection par profession selon les régions du Québec

Régions	O	A	O-A	Total
01				0
02	3	1	1	5
03	3	1		4
04	1			1
05	4	1		5
06	24	6	1	31
07	4			4
08	0			0
09	0			0
10	0			0
11	0			0
12	4	1		5
13	1	1		2
14	2			2
15	1			1
16	12	1	1	14
17	1			1
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>75</b>

O : orthophoniste  
A : audiologiste  
O-A : orthophoniste-audiologiste

Tableau 2

Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique

Milieux de travail	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/ audiologistes	Total
<b>Santé</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
CH	9	14	0	23
CHSLD	0	0	0	0
CLSC	2	0	0	2
CR	9	5	0	14
<b>Scolaire</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>Privé</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>75</b>

Tableau 3

# Comités statutaires

## Comité d'inspection professionnelle

Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec				
Régions	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes-audiologistes	Total
01	3	0	0	3
02	0	0	0	0
03	4	5	0	9
04	2	0	0	2
05	0	0	0	0
06	12	9	1	22
07	2	0	0	2
08	1	2	0	3
09	0	0	0	0
10	0	0	0	0
11	2	0	0	2
12	0	1	0	1
13	13	0	0	13
14	7	2	0	9
15	2	0	0	2
16	5	0	0	5
17	1	0	0	1
18	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>75</b>

Tableau 4

### Autres réalisations

Dans le but d'améliorer le processus d'inspection et d'assurer un suivi plus rapide, le CIP :

- a adopté des lettres types : une lettre préambule à envoyer aux futurs membres inspectés et une lettre de conclusion du processus d'inspection destinée aux membres inspectés ;
- a adopté une proposition afin de demander des copies de 2 dossiers professionnels avec le questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice ;

- a produit, afin d'uniformiser les recommandations transmises aux membres inspectés, une liste des recommandations et suggestions de laquelle l'inspecteur peut s'inspirer pour formuler les recommandations dans son rapport suite à une visite d'inspection ;
- a adopté une version modifiée du document *Rapport de vérification d'une visite d'inspection* que l'inspecteur remplit lors d'une visite ;
- a amorcé la réalisation d'une grille d'inspection destinée aux membres qui exercent en pratique privée ;

- a adopté une position concernant sa politique d'annulation d'une visite d'inspection.
- Des discussions ont eu lieu sur des aspects de la pratique professionnelle et qui ont amené à l'élaboration de prise de position :

- les autorisations parentales en milieu scolaire : les consentements aux soins et à communiquer des renseignements ;
- l'interprétation du *Règlement sur la tenue des dossiers* ;
- la supervision des « *techniciens de réadaptation en audiologie* » en Centre de réadaptation ;
- le document *Plans d'intervention et de traitement orthophoniques et audiologiques* ;
- les documents à déposer dans le dossier DAP en milieu scolaire ;
- la rédaction de rapports conjoints.

### Articles parus dans *Parenthèses* traitant de sujets en lien avec la tenue des dossiers

- l'interprétation à donner aux alinéas 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'article 3 du règlement sur la tenue des dossiers ;
- données brutes, données interprétées et normes : quelques définitions d'informations contenues dans nos dossiers ;
- la tenue des dossiers : les exigences des employeurs, comment s'y retrouver ;
- la tenue des dossiers : deux dossiers un règlement.

# Comités statutaires

## Comité de discipline

### Membres

M<sup>e</sup> Jacque Lamoureux, *président*  
Colette Castonguay, *orthophoniste*  
France Fontaine, *audiologiste*  
Lucie Morin, *orthophoniste*

### Secrétaire du comité :

M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, (*jusqu'au 20 août 2004*)  
Thérèse Kirouac, *secrétaire*

### Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

### Réunions

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu deux séances à Montréal. En 2004-2005, le Comité de discipline a été saisi d'une plainte disciplinaire et d'une requête pour retrait de plainte. La plainte comporte 7 chefs déposés en vertu des dispositions suivantes :

#### **Code des professions**

art. 114 1 chef

#### **Code de déontologie**

art. 22 1 chef  
art. 60 4 chefs

#### **Règlement sur le comité d'inspection professionnelle**

art. 22 1 chef

### Décisions

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de discipline a rendu une décision sur culpabilité dans le cadre d'une plainte dont il a été saisi dans le présent exercice, par laquelle il a trouvé l'intimée coupable d'avoir enfreint les articles 22 et 60 du *Code de déontologie* et de l'article 114 du *Code des professions*. Des ordonnances de non-accessibilité, non-divulgateion et non-publication des pièces pouvant identifier les clients ont été rendues. Les parties seront convoquées à nouveau pour les représentations sur les sanctions.

## Comité de révision

### Membres

Renée Boisclair Papillon, *présidente*  
Marthyne Brazeau  
Marie Le François  
Doris St-Pierre Lafond, *secrétaire*  
Benoît Tétreault

### Mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline (art.123.3, *Code des professions*).

### Réunion

Une demande de révision a été acheminée au comité au cours du présent exercice. Le comité s'est réuni et a rendu un avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline, avis qui fut expédié au demandeur et à la syndique.

# Comités statutaires

## Comité de la formation continue

### Membres

Anne Bastard, *présidente*  
Caroline Blais  
Marie-Claude Blais  
Annie Delyfer  
Christiane Giard  
Lyne Gingras  
Marie-France Handfield  
Marianne De Macar  
Vivienne Zhao

Deux membres ont remis leur démission : M<sup>mes</sup> Caroline Blais et Vivienne Zhao. Nous les remercions pour leur engagement au Comité de formation continue. Nous avons accueilli une nouvelle membre, M<sup>me</sup> Lyne Gingras. Un sous-comité a également été créé afin d'organiser des formations dans la région de Québec. Il est composé des personnes suivantes : Monique Arteau, Geneviève Boivin, Lucie Bertrand, Lyne Defoy et Suzanne Poirier.

### Mandat

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

### Mandats particuliers

Élaborer une proposition de règlement sur la formation continue obligatoire.

### Réunions

Le comité de formation continue a tenu 3 réunions entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005.

### Réalisations

Au cours de l'année, le Comité a organisé et réalisé 4 activités de formation continue réparties comme suit : 3 en orthophonie et 1 en audiologie. Les activités ont toutes été réalisées dans la grande région de Montréal.

Cette année, le Comité de formation continue a :

- poursuivi la réflexion sur un règlement de formation continue obligatoire et sur un programme de formation continue ;
- collaboré à l'organisation d'un colloque sur la dysphasie et sur les troubles du langage écrit ;
- amorcé un projet de développement d'une formation continue par Internet en partenariat avec l'Université de Montréal.

## Les comités facultatifs et *ad hoc*

*Année après année, l'Ordre s'appuie sur ses membres pour mener à bien ses obligations et veiller au développement professionnel. Par une large participation bénévole, l'Ordre s'assure de la vitalité de nos professions, l'Ordre s'assure de fonder son action sur la contribution des pairs, dans l'esprit de ce que souhaite le législateur. C'est ainsi que l'Ordre s'acquitte de sa mission de protection du public et peut également se prononcer sur des questions d'intérêt public pour la société québécoise.*

### COMITÉS FACULTATIFS

- comité d'**audiologie**
- comité des **publications**
- comité de **communication**
- comité d'**orthophonie scolaire**
- comité d'**orthophonie et d'audiologie en CLSC**
- comité de sélection du **Prix Germaine Huot**

### COMITÉS AD HOC

- comité *ad hoc* **Prix étudiants Cardozo-Coderre**
- comité *ad hoc* pour l'attribution de la **Bourse Raymond-Héty**
- comité *ad hoc* sur la **définition de la dysphasie**
- comité *ad hoc* de **révision des pratiques entourant les troubles du traitement auditif (TAC)**
- comité *ad hoc* pour **préparer un projet de formation continue obligatoire pour l'ajustement des aides auditives**
- comité *ad hoc* en vue de **proposer des contenus pour la formation initiale et la formation continue des TES**
- comité *ad hoc* sur l'**évaluation et l'intervention en trouble du langage écrit par l'orthophoniste pour les 0-18 ans**
- comité *ad hoc* sur les **émissions otoacoustiques**

# Tableau des membres

Répartition régionale au 31 mars 2005		Hommes	Femmes	Total
		83	1 474	1 557
Répartition régionale au 31 mars 2005				
Région 01	Bas-Saint-Laurent	3	21	24
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	27	29
Région 03	Capitale-Nationale	18	159	177
Région 04	Mauricie	3	34	37
Région 05	Estrie	6	51	57
Région 06	Montréal	21	558	579
Région 07	Outaouais	4	57	61
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	3	16	19
Région 09	Côte-Nord	2	7	9
Région 10	Nord-du-Québec	0	0	0
Région 11	Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1	18	19
Région 12	Chaudière-Appalaches	0	53	53
Région 13	Laval	4	58	62
Région 14	Lanaudière	4	62	66
Région 15	Laurentides	2	77	79
Région 16	Montérégie	9	214	223
Région 17	Centre-du-Québec	1	26	27
Hors du Québec		0	36	36
Total :		83	1474	1557

**Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2004** 1 441

Membres réinscrits au Tableau 6

Permis délivrés en cours d'année (nouvelles inscriptions) 127

Équivalence de diplôme

Permis temporaires 19

Autorisation spéciale (art. 39) 0

Radiations au Tableau 36

**Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2005** 1 557

## Cotisation annuelle 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, les montants de cotisation payables au 1<sup>er</sup> avril 2004 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres :

membre régulier	500 \$
membre externe	250 \$
membre associé	375 \$
membre étudiant	250 \$
membre retraité	125 \$
membre invalide	125 \$
membre émérite	nil

# ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2005

## *Rapport des vérificateurs*

*Aux administrateurs de  
l'Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec*

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Sauveur Bégin  
Deloitte & Touche s.e.m.r.l.*

Comptables agréés  
Le 5 mai 2005

- 28 Rapport des vérificateurs
- 29 État des revenus et dépenses
- 30 État du surplus
- 30 Bilan
- 31 Notes complémentaires
- 32 Dépenses des comités

# ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations des membres	719 036	663 990
Inscriptions et admissions à la pratique	5 550	8 725
Amendes	2 150	1 658
Abonnements étudiants	5 028	6 145
Frais d'études de dossiers	10 681	15 100
Services de recherche d'emploi	32 420	25 420
Ristournes - assurances	17 794	15 656
Revenus de placement	13 814	16 319
Colloque net des dépenses - annexe	9 284	12 566
Publicité	10 493	11 445
Congrès - net des dépenses	-	18 752
	<b>826 250</b>	<b>795 776</b>
<b>Dépenses</b>		
Salaires	389 053	337 549
Honoraires et frais de déplacement	10 142	22 245
Charges sociales	71 709	59 115
Charges locatives	55 790	62 170
Frais de courrier	29 595	29 989
Impression et photocopies	37 508	66 739
Frais de comptabilité et de vérification	32 670	28 811
Contentieux et services juridiques	33 925	26 258
Frais d'assemblées et divers	18 228	16 436
Télécommunications	11 942	12 895
Dépenses des comités - annexe	57 137	46 702
Conseil interprofessionnel du Québec	7 131	7 795
Frais de réunions de bureau	10 321	14 098
Fournitures de bureau	5 605	5 719
Fournitures informatiques	30 938	8 612
Congrès, formation et perfectionnement	5 499	4 968
Communications et marketing	20 579	26 792
Examen (note 9)	1 519	-
Amortissement	16 323	16 280
Dévaluation de placement	5 400	-
	<b>851 014</b>	<b>793 173</b>
<b>Excédent (des dépenses sur les revenus)</b>		
<b>des revenus sur les dépenses</b>	<b>(24 764)</b>	<b>2 603</b>

# ÉTAT DU SURPLUS

de l'exercice terminé

le 31 mars 2005

	2005			2004
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	64 723	88 792	153 515	150 912
Acquisition d'immobilisations	11 477	(11 477)	-	-
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(16 323)	(8 441)	(24 764)	2 603
Surplus à la fin	59 877	68 874	128 751	153 515

## BILAN au 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Débiteurs	45 080	24 547
Stocks	11 267	-
Frais payés d'avance	13 354	10 901
	69 701	35 448
Placements (note 3)	177 918	234 747
Immobilisations (note 4)	59 877	64 723
	307 496	334 918
<b>Passif</b>		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	38 649	49 576
Découvert bancaire	61 424	37 405
Créiteurs et charges à payer	74 237	91 369
Revenus perçus d'avance (note 6)	4 435	3 053
	178 745	181 403
<b>Surplus</b>		
Investi en immobilisations	59 877	64 723
Non réservé	68 874	88 792
	128 751	153 515
	307 496	334 918

Approuvé par,

Président et directeur général,

*Louis Beaulieu*

Louis Beaulieu, MOA

Trésorière,

*Geneviève Lemieux*

Geneviève Lemieux, MOA, orthophoniste

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2005

## 1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

## 2. Convention comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

### Placements

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

### Constatation des produits

La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Placements

	2005	2004
	\$	\$
Fonds communs de placements, au coût net d'une dévaluation de 5 400 \$ (cours du marché 23 086 \$; 24 530 \$ en 2004)	28 482	35 311
Obligations, portant intérêts de 4 % à 4,25 %, encaissables de juin 2006 à juin 2007, au coût (cours du marché 158 772 \$; 215 639 \$ en 2004)	149 436	199 436
	<b>177 918</b>	<b>234 747</b>

## 4. Immobilisations

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	32 850	13 796	19 054	23 401
Équipement informatique	89 138	61 915	27 223	27 534
Améliorations locatives	18 862	5 262	13 600	13 788
	<b>140 850</b>	<b>80 973</b>	<b>59 877</b>	<b>64 723</b>

## 5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ échéant en juin 2007.

## 6. Revenus perçus d'avance

	2005	2004
	\$	\$
Cotisations	1 935	267
Subventions perçues d'avance (note 9)	-	2 786
Revenus de publicité	<b>2 500</b>	-
	<b>4 435</b>	<b>3 053</b>

## 7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les huit prochains exercices est de 468 040 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2006	53 322
2007	54 438
2008	55 554
2009	56 670
2010	57 786
2011 et suivants	190 270

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 47 520 \$ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2006	11 880
2007	11 880
2008	11 880
2009	11 880

## 8. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

	2005	2004
	\$	\$
Amortissement	16 323	16 280
Aliénation de placements	51 429	1 476
Acquisition de placements	-	49 436
Acquisition d'immobilisations	11 477	23 021
Dévaluation de placement	5 400	-

## 9. Examen

	2005	2004	2003
	\$	\$	\$
Revenus de subvention	22 000	40 000	40 000
Revenus d'inscription	7 400	-	-
Subventions perçues d'avance	2 786	-	-
	<b>32 186</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Dépenses	33 705	37 214	40 000
Excédent des dépenses sur les revenus (subventions perçues d'avance)	1 519	(2 786)	-

## 10. Chiffres correspondants

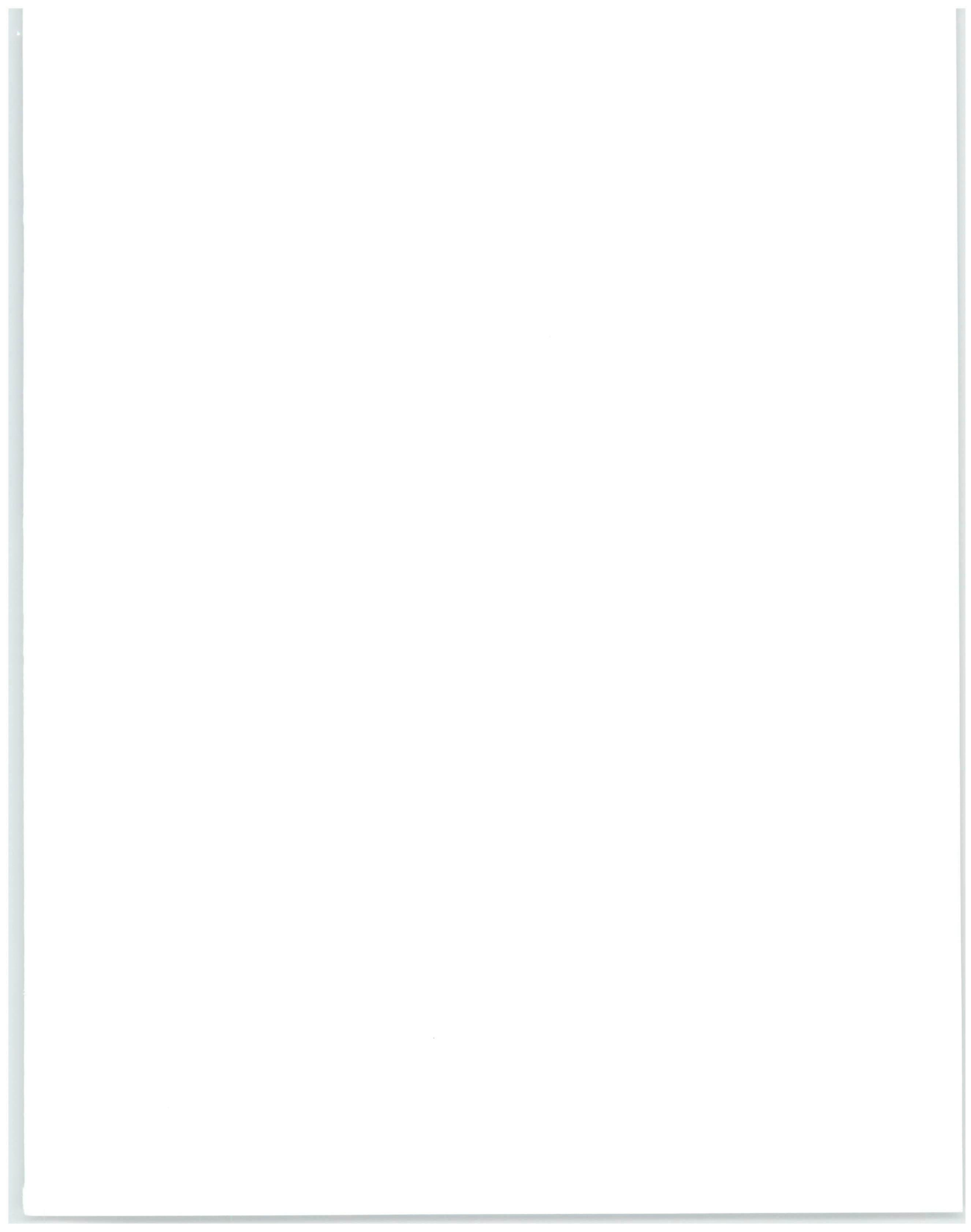
Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

# DÉPENSES DES COMITÉS

de l'exercice terminé

le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
Formation continue		
Revenus d'inscription	21 670	34 113
Frais des activités	17 629	25 888
	4 041	8 225
Dépenses du comité	1 976	1 896
Excédent des revenus	2 065	6 329
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	532	588
Orthophonie et Audiologie - CLSC	360	260
Inspection professionnelle	31 781	34 835
Admission	5 161	8 804
Formation	-	170
Publication	332	331
Syndic	6 513	3 651
Ad hoc	13 160	4 066
Communications	79	33
Discipline	1 204	293
Révision des plaintes	80	-
	59 202	53 031
Dépenses des comités	57 137	46 702
Colloque		
Revenus	182 165	24 810
Dépenses	172 881	12 244
Excédent des revenus sur les dépenses	9 284	12 566



L'Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec,  
un organisme régi par  
le *Code des professions*,  
a pour mission d'assurer  
la protection du public  
au regard du domaine  
d'exercice de ses membres,  
soit les troubles de la  
communication humaine.

L'Ordre surveille l'exercice  
professionnel des orthophonistes  
et des audiologistes et  
voit à favoriser l'accessibilité du  
public à des services de qualité.  
Ce faisant, il contribue à  
l'intégration sociale  
des individus et  
à l'amélioration de  
la qualité de vie de  
la population québécoise.

La qualité, l'accessibilité,  
l'intégrité et l'engagement  
sont des valeurs fondamentales  
qui animent, guident et mobilisent  
l'Ordre dans la réalisation  
de sa mission et  
de ses orientations.

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601  
Montréal (Québec) H2X 1N8  
Téléphone : (514) 282-9123  
Télécopieur : (514) 282-9541  
info@ooaq.qc.ca • www.ooaq.qc.ca



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**